

ACCORD PLAN DE CARRIERE
SERVICES ROTATIVES – MAINTENANCE ROTATIVES
ENTRETIEN GENERAL

A terme, soit le **1er JANVIER 2007** - suite à l'accord modernisation du 5.07.2002 - le plan de carrière des services ROTATIVES, MAINTENANCE ROTATIVES et ENTRETIEN GENERAL, se déroulera de la façon suivante :

174 (embauche)

1 an au 174

178 + prime technicité

1 an au 178

190 + prime technicité

3 ans au 190

200 + prime technicité

3 ans au 200

210 + prime technicité

3 ans au 210

220 + prime technicité

3 ans au 220

235 + prime technicité

4 ans au 235 ou 55 ans

245 + prime technicité

Au **1^{er} MARS 2005**, à 52 ans attribution de 5 points supplémentaires dans la limite du coefficient le plus élevé, soit au 01.01.2007 le coefficient 245.

.../...

Pour atteindre cette grille au **1^{er} JANVIER 2007**, le calendrier mis en place est le suivant :

Au 1^{er} MARS 2004 :

- attribution de 50 % de la prime de technicité (*60 € valeur au 01.12.2003*)

Au 1^{ER} MARS 2005 :

- attribution de 100 % de la prime de technicité (*120 € valeur au 01.12.2003*)
- Création du coefficient 200
- revalorisation de la grille de 3 points à partir du coefficient 205
- Mise en place de la grille unique (une seule qualification) pour tous les rotativistes

La mise en place de cette grille unique ne change en rien les conditions d'accès aux différents postes de la rotative.

Elle reconnaît simplement l'aptitude de chacun à tenir ces différents postes de travail.

Au 1^{er} JANVIER 2007

- revalorisation de la grille de 2 points à partir du coefficient 205 devenu 208 au 01.03.2005

Veurey, le 16 décembre 2003